

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 AOUT 2021**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire de North Hatley, à 19 h .

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline FARRUGIA       | 4. Elizabeth FEE             |
| 2. Marcella DAVIS GERRISH | 5. Aaron PATELLA             |
| 3. Guy VEILLETTE          | 6. Alexandre-Nicolas LEBLANC |

EST ABSENT :

FORMANT QUORUM sous la présidence de Michael PAGE, Maire

AUSSI PRÉSENTS Bruno BÉLISLE, directeur général adjoint.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL**

5. Adoption d'une échelle salariale pour le personnel des travaux publics

**FINANCES ET TRÉSORERIE**

6. Acceptation des comptes à payer
7. Rapports des salaires nets – 2021-07

**GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS**

8. Approbation d'une nouvelle entente – Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

**URBANISME, PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT**

9. Résolution contre Pieridae Énergy Goldboro LNG
10. PIIA supérieur – Enseigne – 170, rue Main
11. PIIA intermédiaire – Bâtiment accessoire – 3215, ch. Capelton
12. Acceptation de l'offre de service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP)

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

13. Campagne de financement – Bibliothèque de North Hatley
14. Renouvellement d'abonnement – Chemin des Cantons

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**VARIA**

15. Période de questions portant sur des sujets locaux, d'intérêt public
16. Levée de l'assemblée

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 AOUT 2021**

2021-08-02.01

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MOI, MARCELLA DAVIS-GERRISH, PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-08-02.02

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2021**

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil du 5 juillet 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

2021-08-02.03

**INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL**

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

- MTQ
- Vente de garage NHRS
- Projet pilote de jardin communautaire
- Marché Champêtre

2021-08-02.04

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR**

INTERVENANTS	OBJETS
--------------	--------

2021-08-02.05

**ADOPTION D'UNE ÉCHELLE SALARIALE POUR LE PERSONNEL DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QU' il est nécessaire de reconnaître les compétences des employés aux travaux publics pour des fins de rétention de personnel;

ATTENDU QU'une échelle salariale pour les employés des travaux publics a été présentée au conseil par le directeur général et le directeur général adjoint;

ATTENDU QUE cette échelle reconnaît les compétences et les acquis du personnel des travaux publics;

MOI, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE le conseil accepte l'échelle salariale présentée par le directeur général et directeur général adjoint et qu'elle soit effective à compter du mois de septembre 2021.

ADOPTÉE

2021-08-02.06

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER**

MOI, PAULINE FARRUGIA, PROPOSE

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 2 août 2021 par le Service de trésorerie, au montant de 232 625.62 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 AOUT 2021**

Municipalité du VILLAGE DE NORTH HATLEY		<b>DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000\$ DISBURSED OVER \$ 5,000</b>	
<b>RÉUNION DU : lundi 2 août 2021 MEETING OF : August 2, 2021</b>		Déposé : 2021-07-30 Submit : 30-07-2021	
FOURNISSEURS/SUPPLIERS	DATE	FACTURE/INVOICE	MONTANT/AMOUNT
<b>MARINA NORTH HATLEY</b>			
CONTRAT ANNUEL TONTE DE GAZON 2021			7 500.01 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>7 500.01 \$</b>
			Taxes incluses
<b>POMPES R. FONTAINE (LES)</b>			
	URGENCE POMPE AQUEDUC	23280	3 143.56 \$
	FLOJET POUR TRAILER EAU	23288	458.75 \$
	INSTALLATION QUAI ET VÉRIF CRÉPINE	23278	1 790.52 \$
	URGENCE ÉGOUT / TRAILER	23307	504.74 \$
	REP. POMPES ÉGOUT (3,4,5,6,2)	23322	2 478.83 \$
	REP. AQUEDUC (MANHOLE)	23324	812.96 \$
	REP. SURPRESSEUR MASSAWIPPI	23335	760.41 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>9 949.77 \$</b>
			Taxes incluses
<b>SANI ESTRIE</b>			
	COLLECTES JUIN 2021	SE-103244	8 810.38 \$
	COLLECTES DE JUILLET 2021	SE-104363	8 810.38 \$
	CONTENEUR	SE-104466	655.36 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>18 276.12 \$</b>
			Taxes incluses
<b>SERRES NEUVILLE</b>			
	FLEURS, JARDINIÈRES ET BALCONIÈRES		9 435.18 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>9 435.18 \$</b>
			Taxes incluses
<b>RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION INCENDIES MEMPHRÉMAGOG EST</b>			
	QUOTE PART 3 DE 4		20 083.75 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>20 083.75 \$</b>
<b>MARQUAGE PREMIÈRES LIGNES</b>			
	MARQUAGE DE LIGNES / STATIONNEMENT, TRAVERSE PIÉTONNE,	329	7 042.22 \$
	MARQUAGE STATIONNEMENT RIVIÈRE	382	2 012.06 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>9 054.28 \$</b>
			Taxes incluses
<b>REVENU QUÉBEC</b>			
	DÉDUCTIONS À LA SOURCE		24 152.28 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>24 152.28 \$</b>
<b>REVENU CANADA</b>			
	DÉDUCTIONS À LA SOURCE		9 271.28 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>9 271.28 \$</b>
<b>RIEM</b>			
	QUOTE PART 4 DE 4		95 339.00 \$
		<b>TOTAL</b>	<b>95 339.00 \$</b>
			Taxes incluses
		<b>GRAND TOTAL</b>	<b>203 061.67 \$</b>

ADOPTÉE

2021-08-02.07

**RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2021-07**

ÉLUS	6 650.70 \$
PERMANENTS	22879.26 \$
SAISONNIERS	18 969.76 \$
CCUP	304.77 \$
<b>TOTAL</b>	<b>48 804.49 \$</b>

2021-08-02.08

**APPROBATION D'UNE NOUVELLE ENTENTE – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK**

ATTENDU QUE les municipalités représentées au conseil d'administration de la Régie sont présentement parties à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides et créant la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook;

ATTENDU QUE des modifications à l'entente initiale intervenue le 16 février 1982 doivent être apportées pour mieux refléter la réalité et les attentes des municipalités membres plus amplement discutées au cours des derniers mois;

ATTENDU QUE les municipalités jugent opportun de remplacer l'entente originale et ses modifications par une nouvelle entente;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Malo et de Martinville désirent faire partie de la Régie ;

ATTENDU QUE le lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides comporte désormais un lieu d'enfouissement sanitaire fermé, un lieu d'enfouissement technique,

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 AOUT 2021**

auxquels se sont ajoutées la plateforme de compostage et l'unité de traitement des boues de fosses septiques ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie a approuvé ce 30 juin 2021 la nouvelle entente en remplacement de l'entente en vigueur;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Régie a donné son accord et recommande l'adhésion des municipalités de Martinville et de St-Malo dans cette nouvelle entente;

ATTENDU QUE tous les conseils municipaux des municipalités membres et adhérentes à cette nouvelle entente doivent par résolution l'approuver;

MOI, GUY VEILLETTE , PROPOSE

QUE le conseil municipal de North Hatley autorise la conclusion de cette nouvelle entente avec les vingt-et-une (21) autres municipalités désignées, laquelle entente est intitulée «*Entente concernant l'exploitation d'un lieu d'enfouissement technique et la gestion de matières résiduelles et remplaçant l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement sanitaire des déchets solides de la région de Coaticook*» datée du 30 juin 2021, et est annexée à la présente résolution comme ci-haut long reproduite ;

QUE le conseil municipal confirme son accord à ce que les municipalités de Martinville et de St-Malo adhèrent à cette nouvelle entente en respect des conditions d'adhésion qui y sont décrites ;

QUE le maire (ou son substitut désigné) et le secrétaire-trésorier (ou le greffier) sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Régie pour fins de suivi et approbation auprès du Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH).

ADOPTÉE

2021-08-02.09

**RÉSOLUTION CONTRE PIERIDAE ÉNERGY GOLDBORO LNG**

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley ainsi que 525 autres municipalités représentant plus de 80 % de la population du Québec ont reconnu l'urgence climatique telle que décrite dans la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique, connue sous l'acronyme DUC;

ATTENDU QUE cette urgence climatique implique que nous devons sans délai nous dégager des énergies fossiles et appliquer toutes les solutions connues afin de réduire de toute urgence nos émissions de gaz à effet de serre (GES), pour limiter au maximum le réchauffement planétaire en cours;

ATTENDU QUE des transformations rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme;

ATTENDU QUE les émissions de GES actuelles du Québec sont de 85 millions de tonnes (Mt) par année, et que le Québec veut réduire ses émissions à 54 Mt de GES pour 2030, pendant que le Canada vient de s'engager à augmenter ses cibles de réduction à 40-45 % sous ses émissions de 2005 qui étaient de 739 Mt ;

ATTENDU QUE Pieridae Energy devra doubler le pipeline actuel (déjà à pleine capacité);

ATTENDU QUE Goldboro LNG, à l'instar du Projet GNL Saguenay, fera en sorte que, annuellement, de l'extraction à l'utilisation du gaz naturel, des dizaines de millions de tonnes de nouveaux GES seront libérées dans l'atmosphère, accentuant ainsi le réchauffement climatique;

ATTENDU QUE ce projet va non seulement annuler complètement tous les efforts des citoyens de notre municipalité et de toutes les municipalités du Québec et du Canada pour réduire nos émissions de GES, mais qu'il va à l'encontre des efforts de réduction de GES demandés à la société civile, aux villes et au pays pour contrer le réchauffement planétaire, aggravant sensiblement la catastrophe climatique, tel que révélé par le GIEC;

ATTENDU QUE l'Agence internationale de l'énergie ne reconnaît pas le gaz naturel comme une énergie de transition, comme souligné dans le rapport du BAPE sur GNL-Saguenay ;

ATTENDU la mobilisation citoyenne grandissante contre ce projet;

MOI, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE la Municipalité du Village de North Hatley :

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 AOÛT 2021**

1. Se prononce en défaveur du projet Goldboro LNG;
2. Réclame que ne soit financé d'aucune façon ledit projet avec des fonds publics incluant prêt, subvention ou investissement public, directement ou indirectement;
3. Exige une évaluation du projet de Goldboro LNG incluant le calcul des GES en amont et en aval du projet et l'impact du projet sur le réchauffement climatique comme critère premier de décision;
4. Qu'une copie de cette résolution soit envoyée à :
  - Monsieur François Legault, premier ministre du Québec;
  - Monsieur Benoît Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec;
  - Monsieur Justin Trudeau, premier ministre du Canada;
  - Monsieur Jonathan Wilkinson, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada ;
  - Députés de circonscriptions fédérale et provinciale ;
  - Familles municipales de la Montérégie ou de l'Estrie (UMQ et FQM) ;
  - urgenceclimatiquemonteregie@gmail.com et goldboro.estrie@gmail.com .

ADOPTÉE

**2021-08-02.10**

**PIIA SUPÉRIEUR – ENSEIGNE – 170, RUE MAIN**

La conseillère MARCELLA DAVIS-GERRISH quitte la rencontre.

ATTENDU QUE le projet présenté porte sur l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale pour la propriété sise au 170, rue Main;

ATTENDU QUE les membres du CCUP recommandent favorablement, à l'unanimité, le projet;

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QUE le conseil autorise le projet présenté.

ADOPTÉE

La conseillère MARCELLA DAVIS-GERRISH réintègre la rencontre.

**2021-08-02.11**

**PIIA INTERMÉDIAIRE – BÂTIMENT ACCESSOIRE – 3215, CH. CAPELTON**

ATTENDU QUE le projet présenté porte sur la construction d'un garage double isolé pour la propriété sise au 3215, chemin Capelton;

ATTENDU QUE les membres du CCUP recommandent favorablement, à l'unanimité, le projet avec les conditions suivantes :

- Accentuer la pente du toit du bâtiment accessoire à un minimum de 6:12;
- Ajouter des volets sur la fenêtre du garage.

MOI, GUY VEILLETTE, PROPOSE

QUE le conseil autorise le projet présenté avec les conditions proposés.

ADOPTÉE

**2021-08-02.12**

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'AIDE À LA RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP)**

ATTENDU QUE le Service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP) offre son expertise afin d'accompagner les collectivités rurales et urbaines pour mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux, contemporains et les territoires;

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente de développement culturel 2018-2020, la MRC de Memphrémagog souhaite offrir des services-conseils aux municipalités afin de favoriser la préservation de la mise en valeur des éléments patrimoniaux du territoire;

ATTENDU QUE le SARP offre trois volets qui proposent des outils de recommandations de bâtiment patrimoniaux, un service-conseil en rénovation et un accompagnement en matière de PIIA;

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 AOUT 2021**

ATTENDU QUE la Municipalité désire retenir leurs services pour les trois volets;

MOI, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE le conseil accepte l'offre de service de SARP pour tous les volets proposés, sur utilisation seulement, pour un montant de 200 \$ par fiche pour le volet 1, de 420 \$ par dossier résidentiel, et 653 \$ en commercial et municipaux pour le volet 2 et pour un montant de 47 \$ / heures pour les service d'un architecte et 33 \$ / heure pour les services d'un technicien pour le volet 3;

QUE ces montants soient assumés également et conjointement avec la MRC (50% par la Municipalité et 50% par la MRC). La Municipalité se réserve le droit de facturer une partie de ces frais aux citoyens/organismes.

ADOPTÉE

2021-08-02.13

**CAMPAGNE DE FINANCEMENT – BIBLIOTHÈQUE DE NORTH HATLEY**

ATTENDU QUE le 125<sup>e</sup> anniversaire de la Fondation de l'Association de la Bibliothèque de North Hatley;

ATTENDU QUE La Fondation de l'Association de la Bibliothèque de North Hatley est actuellement en campagne de levée de fonds;

ATTENDU les besoins financiers se chiffrant à un estimé de 75 000 \$ pour des travaux de réfection;

MOI, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC, PROPOSE

QUE la Municipalité accorde un don de 500 \$ à la Fondation de l'Association de la Bibliothèque de North Hatley visant les travaux de réfection de la Bibliothèque.

ADOPTÉE

2021-08-02.14

**RENOUVELLEMENT D'ABONNEMENT – CHEMIN DES CANTONS**

ATTENDU QU'un renouvellement de notre contribution financière au Chemin des Canton, en vue de la prochaine entente quinquennale viendra à échéance en décembre 2021;

ATTENDU que la MRC souhaite connaître l'intention de la Municipalité quant à notre renouvellement;

MOI, ALEXANDRE-NICOLAS LEBLANC , PROPOSE

QUE la Municipalité renouvelle sa contribution financière à l'organisme Chemin des Cantons pour les cinq prochaines années au coût de 698 \$ par année.

ADOPTÉE

2021-08-02.15

**PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS LOCAUX, D'INTÉRÊT PUBLIC**

IL EST POSSIBLE DE POSER DES QUESTIONS VERBALES EN PRENANT SOIN DE DIRE VOS NOMS ET ADRESSE.

CERTAINES QUESTIONS ONT ÉTÉ ADRESSÉES PAR COURRIEL AVANT LA RENCONTRE. CERTAINES RÉPONSES PEUVENT ÊTRE DIFFÉRENTES DU FICHER AUDIO CAR ELLES ONT ÉTÉ RÉPONDUES APRÈS LA SÉANCE.

INTERVENANTS		OBJETS
QUESTIONS ADRESSÉES PAR COURRIEL		
MICHEL DESROSIERS	Q.	Qu'est-ce qui peut être fait à court terme pour espérer un peu de quiétude cet été.
	R.	Ce sujet sera discuté avant la prochaine rencontre
DOMINIQUE FREMINET	Q.	Nous nous demandions pourquoi il n'y a pas de poubelle dans le stationnement public de la rue School?
	R.	L'équipe des travaux publics installera des poubelles et bacs de recyclage au stationnement sous peu.
DOMINIQUE CYR	Q.	Les familles utilisatrices de la plage se demandent quand va-t'il y avoir un filet de volleyball ainsi que le ballon tournant?

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 AOUT 2021**

	R.	Ils ont été enlevés pour la prévention de la Covid. Ce sera rétabli sous peu.
ANDREW PELLETIER	Q.	In a summer that has seen many tourists the elimination of parking on the street opposite the Chocolaterie & Hatley store was a mistake.  On most good weather weekends the Marina parking and most street parking is filled by 10 am. Parking eliminated was more transient than the main parking where cars usually stay the day.  I believe this action prevents the development / growth of business in the downtown area.  Suggestion : Parking could have a 2 hr max.
	R.	Ces stationnements n'étaient pas permanents. Ils ont été installés pour permettre aux gens de se stationner lors de la construction du pont.
KRISTA FIDLER	Q	Désappointement relative à la traversée du Massawippi où il n'y a pas eu de représentation de la Municipalité.
	R	Marcella : ce sera apporté au Parc Régional Massawippi pour l'an prochain. Nous avons essayé d'envisager plusieurs endroits sécuritaires pour l'arrivée des nageurs compte tenu de la circulation nautique sur le lac. L'organisateur a refusé l'arrivée à la plage comme proposé.
MICHEL DESROSIERS	Q	M Desrosiers mentionne que le traçage des lignes sur chemin de la Rivière (visant la circulation sécuritaire et les limites de vitesses) qu'elles ne permettent pas la réduction de vitesse dû à un trop grand écart entre la ligne blanche et la ligne jaune. M. Desrosiers suggère que pour l'an prochain, que la Municipalité envisage un «rétrécissement» de la voie afin de permettre la réduction de vitesse.
CAROLINE MIGNEAULT	Q	RE : TIPI sur la rue Main. Mme Migneault fait la présentation de son projet au Conseil.
	R	Ce dossier sera traité administrativement par le département d'inspection et suivra la voie usuelle pour se faire.
JACQUES CAMPBELL	Q	Possibilité d'organiser un concert dans le parc avec la participation des marchands du coin pour remercier les citoyens des désagréments causés par la circulation restreinte dans la Municipalité.
	R	Mme Farrugia mentionne que les consignes sanitaires en vigueur nous exigent, pour tenir un concert de ce type, que les places soient réservées et assises. Il faut donc fermer le parc et prévoir des aires de circulation. Le projet représente donc un certain défi à organiser.
JACQUES CAMPBELL	Q	Devant le 70 main il y a des boîtes à fleurs qui sont sur le trottoir. Qui a autorisé ça. IL fait maintenant 5 à 6 semaines que les boites à fleur sont installées.
	R	Le propriétaire à été avisé déjà. Un avis a été envoyé aujourd'hui au propriétaire afin de rectifier la situation.
MICHEL DESROSIERS	Q	Est-ce que c'est permis de circuler sans masque au Marché Champêtre ?
	R	MARCELLA : Les consignes en vigueur n'obligent pas le port du masque obligatoire à l'extérieur. Nous autorisons donc aux usagers de ne pas porter de masque mais sensibilisons tout de même les clients à la distanciation et au port du masque lors que la distanciation n'est pas possible.
KRISTA FIDLER	Q	Why the 3 windows in the beach building are boarded up.
	R	The windows were barricaded following an act of vandalism where they were broken.
RICHARD GOURDE	Q	À quoi ou à qui s'adressent les services de SARP
	R	C'est selon les besoins aux citoyens, au CCUP ou à la Municipalité. Via la MRC, les citoyens et la Municipalité peuvent obtenir une aide financière pour obtenir les services de SARP. Les services de SARP peuvent être requis pour des situations particulières qui requiert une expertise plus poussée.

**PROCÈS-VERBAL  
VILLAGE DE NORTH HATLEY  
2 AOUT 2021**

CAROLINE MIGNEAULT	Q	Pourquoi nous ne pouvons pas utiliser la petite plage près du parc Dreamland.
	R	La réglementation municipale n'autorise pas la baignade au parc Dreamland. Pour la sécurité des usagers, en raison de la circulation nautique ou des débris comme hammeçons occasionnés par les pêcheurs, l'endroit de baignade autorisé est à la plage municipale.
JACQUES CABELL	Q	Le parc Lobadanaki est très fréquenté par les baigneurs et plaisanciers il faudrait y avoir une meilleure gestion.
	R	Le parc Lobadanaki est sous la gestion de Bleu Massawippi. Nous travaillons en collaboration et Bleu Massawippi regarde actuellement les meilleures options pour y arriver. D'ailleurs, ils ont procédé au même affichage des pancartes mentionnant l'interdiction de mise à l'eau et la baignade comme nous l'avons fait au Parc Dreamland et au Parc Rivière.

2021-08-02.16

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 18 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

MOI, AARON PATELLA , propose que la séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Michael Page  
Maire

\_\_\_\_\_  
Bruno Bélisle  
Directeur général adjoint

Je, MICHAEL PAGE, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.